



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES 2022 AUX FRAIS DES SEJOURS
PRESTATAIRES D'ETE**

**DÉCISION N° DM-23-087
EN DATE DU 10 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours d'été 2023 organisés par des prestataires choisis par la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour le séjour bord de mer de juillet 2023 à Talmont saint hilaire (séjour de 14 jours pour les 6-14 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	416 €	470 €	520 €	580 €	627 €	680 €	730 €	790 €	835 €	890 €	1050 €

DE FIXER la participation des familles pour le séjour équitation de juillet 2023 à Chamberet (séjour de 14 jours pour les 6-12 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	425 €	480 €	540 €	590 €	640 €	700 €	750 €	810 €	860 €	910 €	1075 €

DE FIXER la participation des familles pour le séjour linguistique de juillet 2023 en Irlande (séjour de 14 jours pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	695 €	780 €	880 €	960 €	1050€	1130 €	1220 €	1310 €	1400 €	1480 €	1750 €

DE FIXER la participation des familles pour le séjour tourisme durable de juillet 2023 « La côte atlantique à vélo » (séjour de 14 jours pour les 13-17 ans) ainsi :

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230210-lmc1H10491H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2023
Date de Publication : 10/02/2023

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	610 €	690 €	770 €	840 €	920 €	1000 €	1080 €	1150 €	1230 €	1310 €	1540 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230210-Imc1H10491H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2023
Date de Publication : 10/02/2023